

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Séance du lundi 5 novembre 2018

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-huit, le **5 novembre à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 26 octobre 2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **Mme Karine SARIKAS**, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, MME ANNICK GARTNER, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIÈVE SIMONET, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THÉRÈSE HOUET, MME BRIGITTE SLONSKI, M. CHRISTIAN FAVIEN, M. THIERRY DE CECCO, MME CHANTAL TROTTET, M. PHILIPPE DALLIER, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, MME KARINE SARIKAS, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME SANDRINE CALISIR

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

M. Yvon ANATCHKOV donne pouvoir à Mme Geneviève SIMONET, M. Marc SUJOL donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Martine CUMIN donne pouvoir à M. Patrick SARDA, Mme Maguy SOUM donne pouvoir à Mme Thérèse HOUET, M. Thierry DELORME donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER

Absents excusés :

Mme Laurence FOURNIER, M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Madame le Maire précise que le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 sera communiqué au prochain Conseil Municipal.

2018.00079 - Budget « Ville » 2018 - Budget Supplémentaire 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 166 993,00 €

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 014 – Atténuations de produits : -38 984,00€

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 220 583,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 74 257,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 12 339,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 3 429 716,71 €

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 3 437 654,71 €

Chapitre 13 – Atténuations de charges : -51 428,00€

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses : -118 270,00 €

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 271 020,00 €

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 90 781,00 €

33 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	12 540,00 €
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 76 – Produits financiers :	1 000,00 €
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	206 162,00 €
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	15 445,00 €
33 votants – Vote à l'Unanimité	

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	111 174,00 €
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	1 237 440,00 €
33 votants – Vote à l'Unanimité	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours :	2 480 557,71 €
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :	2 500,00 €
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	15 445,00 €
33 votants – Vote à l'Unanimité	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	100 000,00 €
33 votants – Vote à l'Unanimité	
<i>Restes à réaliser</i>	7 528 140,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :	1 883 917,98 €
33 votants – Vote à l'Unanimité	
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues :	63 673,00 €
33 votants – Vote à l'Unanimité	
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :	-1 656 689,00€
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours:	600 000,00 €
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	

Chapitre 16 – Dépôts et cautionnements reçus - Emprunts et dettes assimilés :	2 500,00 €
33 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 024 – Produit des cessions d’immobilisations :	1 214 000,00 €
33 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :	3 429 716,71€
33 votants – Vote à la Majorité	
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)	
Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections :	12 339,00 €
33 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :	100 000,00 €
33 votants – Vote à l’Unanimité	
Chapitre 001 – Solde d’exécution de la section d’investissement reporté :	5 324 920,57 €
<i>Restes à réaliser</i>	<i>500 878,90 €</i>

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2018 à 15 340 161,87 € tant en recettes qu’en dépenses.

2018.00080 - Budget « Ville » 2018 - Admission en non-valeur 2018

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l’Unanimité

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s’élèvent à :

Exercice concerné	Somme
2003	293,44 €
2004	54,54 €
2005	452,28 €
2006	660,85 €
2007	1 137,09 €
2008	2 343,04 €
2009	5 608,36 €
2010	3 338,08 €
2011	6 319,85 €
2012	8 540,17 €
2013	7 154,01 €
2014	1 261,21 €
2015	2 474,05 €
2016	1 168,67 €
Total	40 805,64 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune au compte 6541 – chapitre 65.

2018.00081 - Budget « Ville » 2018 - Constitution et reprise de provisions pour dépréciation des comptes de tiers

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l’Unanimité

DÉCIDE la constitution d’une provision pour dépréciation de comptes de tiers sur le Budget 2018 pour un montant de 12 338,62 € (liste ci-après) :

PROCEDURES COLLECTIVES

Nom de l'entreprise	Sommes dues
VOUAUX ETS	28,65 €
CALL PIZZA	3 886,83 €
PAGODE HON SING	243,53 €
COIFFURE HAIR V	331,38 €
LC MOTO 2	4 433,69 €
AUTO ECOLE E-DRIVE	416,55 €
MFLEURS	1 516,36 €
LE PEARL	256,70 €
FLOR DO CARIBE	548,56 €
A BAT	400,27 €
BOULANGERIE PATISSERIE MARIA & PHILIPPE	144,85 €
BEAUTIFUL CUT	131,25 €
TOTAL	12 338,62 €

DÉCIDE la reprise des provisions pour dépréciation de comptes pour un montant de 10 444,93 € (liste ci-après) :

Nom de l'entreprise	Montant de la provision
HN OPTICAL CHANZY OPTICAL	157,50 €
RN3 PIECE AUTOMOBILE	157,50 €
LE GRAND COMPTOIR CAFE	539,26 €
MAILLART CTB	101,12 €
AGENCE COFIM	132,50 €
CELINE BOULANGERIE	1 152,90 €
BOULANGERIE PATISSERIE Sté ADO	734,13 €
FRANCE ILLUMINATION	1 003,16 €
TVAB GLASTINT	187,18 €
SNC ALLAM TABAC DES ANGES	365,27 €
LA PETITE AFRIQUE	53,00 €
MBK NARTY CYCLES	1 223,16 €
ASSISTANCE ACCUEIL ART FUNERAIRE	247,66 €
ACL IMMOBILIER	1 645,12 €
SHAH JEHAM	2 443,75 €
LA FERME DE L'ONCLE FRANCK	301,72 €
TOTAL	10 444,93 €

2018.00082 - Budget « Ville » 2018 - Reprise d’une provision pour litige et contentieux (Bouygues Télécom - opposition à une déclaration préalable concernant l’implantation d’une antenne relais)

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à la Majorité
30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

DÉCIDE la reprise de la provision pour litige et contentieux pour un montant de 5 000,00 €.

**2018.00083 - Concession d'aménagement pour la mise en oeuvre opérationnelle du
Projet de Rénovation Urbaine de la ville des Pavillons-sous-Bois - Compte Rendu Annuel
à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2017 et bilan prévisionnel pour l'année 2018
établis par SÉQUANO AMÉNAGEMENT**

Lecture de la délibération par Mme le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

NOTE que le compte rendu annuel à la collectivité locale pour l'année 2017 arrête la somme de :

- 554 061 € HT en dépenses,
- aucune recette n'a été réalisée sur l'année 2017.

NOTE que le bilan prévisionnel pour l'année 2018 arrête les sommes de :

- 1 419 985 HT € en recettes,
- et 3 223 900 € HT en dépenses.

RAPPELLE que l'avenant n°2 transactionnel du 12 mars 2015 a arrêté la participation de la Ville à 1 704 506 € net, pour solde de tout compte, et pour la durée du Traité de Concession restant à courir, dont l'économie générale est établie sans nouvelle intervention financière de la Ville, à périmètre et obligations constantes pour l'Aménageur.

NOTE que le déficit prévisionnel d'opération de 2 381 571 € H.T., à la charge de SÉQUANO AMÉNAGEMENT, s'explique principalement par :

- En recettes :
 - o La suppression de la subvention du Conseil Départemental pour la voie de desserte du Collège Anatole France (-500 000 €);
 - o La suppression des frais de dédommagement auprès des entreprises et sociétés de maîtrise d'œuvre relatifs au précontentieux sur les terres polluées des lots B, C et D (-212 663 €).

- En dépenses :
 - o L'augmentation des frais de géomètres et d'études de sols (+27 000 €);
 - o L'augmentation des coûts d'exploitation des terrains d'activité, dans l'attente de leur cession par SÉQUANO AMÉNAGEMENT (+114 000 €);
 - o L'augmentation des coûts de dépollution pour l'aménagement des sols (+120 000 €);
 - o Le surcoût des travaux de V.R.D. dont le terrassement des terres sur le lot EREA, le déplacement du poste de distribution électrique sur l'îlot Sainte-Anne et les frais de raccordement aux réseaux du lot G (+600 000 €);
 - o L'augmentation des frais de déplacement des terres des lots B et C, de démolition et de retrait de la dalle béton sur le lot B, liés aux travaux menés par SSDH, auxquels il convient d'ajouter d'éventuelles indemnités qui pourraient être demandées par S.S.D.H dans le cadre de la procédure précontentieuse engagée à l'encontre de SÉQUANO AMÉNAGEMENT (+388 000 €);
 - o L'augmentation des frais financiers, dont une partie est imputable à la prolongation de deux ans du remboursement d'un prêt de 6 M€ contracté auprès de la Caisse d'Épargne (+459 000 €).

NOTE que ce déficit prévisionnel de 2 381 571 € H.T. ne tient pas compte des recettes éventuelles, en référence au CRACL 2016, issues de la cession des terrains d'activité (La Poudrette, Sainte-Anne, EREA).

NOTE dans le cadre du transfert de compétence prévu par la loi NOTRe, qu'un protocole tripartite, entre SÉQUANO AMÉNAGEMENT – l'Établissement Public Territorial GRAND PARIS GRAND EST – La Commune LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, devra être adopté avant le 31

décembre 2018, afin de définir les flux financiers de la Ville au financement des équipements publics, dont le montant reste inchangé.

2018.00084 - Subvention de surcharge foncière au profit de la SA HLM LOGIREP pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier composé d'un commerce et de 16 logements sis 308 avenue Aristide Briand aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par M. SARDA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité**

DÉCIDE la prise en charge par la Commune des Pavillons-sous-Bois d'une subvention de surcharge foncière d'un montant de six cent quatre-vingt-quatorze mille euros (694 000 €) répartie par moitié sur deux exercices comptables : 2018 et 2019.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation et tous documents y afférents.

AFFIRME l'opportunité de cette opération de réhabilitation et de conventionnement en logements sociaux.

DIT que cette subvention fera l'objet de deux versements, l'un sur l'exercice comptable de 2018 et l'autre sur l'exercice comptable de 2019.

2018.00085 - Cession de la propriété sise 292 avenue Aristide Briand, section cadastrale X n°146, au profit de LOGIREP

Lecture de la délibération par M. SARDA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité**

DÉCIDE la vente au prix de un million deux cent mille euros (1 200 000 €) de la propriété sise 292 avenue Aristide Briand, section cadastrale X n°146 avec des baux commerciaux en cours, auquel s'ajoutent les frais de notaire afférents.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et régler les frais et honoraires afférents à cette cession.

2018.00086 - Acquisition amiable d'un appartement sis 4 allée Danielle Casanova, Lots 5 et 19, cadastré L n°52, appartenant à Monsieur Taoufik MEJRI

Lecture de la délibération par M. SARDA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité**

APPROUVE l'acquisition au prix de cent quarante-cinq mille euros (145 000 €), net vendeur, d'un appartement libre de toute occupation sis 4 allée Danielle Casanova aux Pavillons-sous-Bois, cadastré L n°52, lots 5 et 19 appartenant à Monsieur Taoufik MEJRI.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes à intervenir pour la réalisation de cette acquisition.

2018.00087 - Lutte contre l'Habitat Indigne : mise en œuvre de l'autorisation préalable de division, de l'autorisation préalable de mise en location et de la déclaration de mise en location

Lecture de la délibération par M. SARDA
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

INSTAURE les trois dispositifs suivants :

- l'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant;
- l'autorisation préalable de mise en location;
- la déclaration de mise en location.

PRÉCISE que ces dispositifs s'appliquent aux logements :

- sans distinction d'année de construction;
- dans des constructions individuelles ou collectives;
- vides ou meublés;
- sans distinction de surface.

PRÉCISE que la délibération entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2019, soit plus de six mois après la publication de la présente délibération.

PRÉCISE que les dossiers devront être déposés à la Mairie, aux horaires d'ouverture, en format papier dans un premier temps. Dès la mise en place de la dématérialisation généralisée, les demandeurs pourront utiliser les nouveaux moyens techniques mis en place.

RAPPELLE que le bailleur fautif encourt une amende administrative.

PRÉCISE que la délibération exécutoire sera transmise à la Caisse d'Allocations Familiales.

DEMANDE qu'il soit fait mention dans les certificats d'urbanisme ou tout autre document d'information de l'obligation ainsi créée.

2018.00088 - Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Année 2018

Lecture de la délibération par Mme le Maire
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
33 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE d'allouer, pour l'année 2018, une subvention complémentaire de 172 000,00 € (cent soixante-douze mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

DIT que cette subvention est un complément à la subvention de 602 200,00 € attribuée par la délibération n°2018.00031 du 9 avril 2018.

2018.00089 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction d'un accueil de loisirs de 100 places au 152 avenue Jean Jaurès aux Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

APPROUVE le projet relatif à la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement de 100 places au 152 avenue Jean Jaurès aux Pavillons-sous-Bois.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'allocations familiales une subvention pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement de 100 places au 152 avenue Jean Jaurès aux Pavillons-sous-Bois.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

2018.00090 - Modification du règlement intérieur des inscriptions et de la facturation des services municipaux péri et extra-scolaires

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à l'Unanimité

ADOpte les précisions apportées au règlement intérieur des inscriptions et de la facturation des services municipaux péri et extra-scolaires distribué aux familles.

2018.00091 - Tableau des emplois - Budget principal de la Ville

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à l'Unanimité

FIXE le tableau des emplois tel que suit :

TABLEAU EN PIÈCE JOINTE

PRÉCISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2018.00092 - Cession du véhicule utilitaire EV-867-XP au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) des Pavillons-sous-Bois

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à l'Unanimité

DÉCIDE la cession en l'état du véhicule immatriculé EV-867-XP, pour la somme de 37 036,94 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) des Pavillons-sous-Bois.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le certificat de cession et tout document relatif à la cession.

2018.00093 - Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à la Majorité

30 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées Métropolitaine (CLECT) adopté le 3 octobre 2018 au titre des compétences Aménagement de l'espace métropolitain, Développement et aménagement économique, social et culturel, Lutte contre les nuisances sonores, Lutte contre la pollution de l'air, Soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, Valorisation du patrimoine naturel et paysager et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations telles que définies par les délibérations du Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017.

APPROUVE le montant d'attribution de compensation ajusté des transferts de charges tels que précisés au rapport 2018 de la CLECT, ci-annexé.

DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole du Grand Paris.

2018.00094 - Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à l'Unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour l'année 2017.

Ce rapport annuel est tenu à la disposition du public aux services techniques aux jours et heures d'ouverture de ce service.

2018.00095 - Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) au titre de l'année 2017

Lecture de la délibération par Mme le Maire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

33 votants – Vote à l'Unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2017.

Ce rapport annuel est tenu à la disposition du public aux Services Techniques aux jours et heures d'ouverture de ce service.

QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22 H 10.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 7 novembre 2018.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI